LES POLITIQUES DE LA FONDATION DU CANADA : HIER ET AUJOURD'HUI

JACK JEDWAB

Jack est président de l'Association d'études canadiennes et de l'Institut canadien pour les identités et la migration. Détenteur d'un doctorat en histoire canadienne de l'Université Concordia, il a enseigné à l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'à l'Université McGill. Il a donné entre autres des cours portant sur l'histoire de l'immigration au Québec, les minorités ethniques au Québec, les minorités de langue officielle au Canada et le sport au Canada. Il est l'auteur de diverses publications et rapports gouvernementaux sur des enjeux relatifs à l'immigration, au multiculturalisme, aux droits de la personne et aux langues officielles.

Au cours de la dernière moitié du 20e siècle, de nombreux débats ont émergé autour de la question de la fondation du Canada. La compréhension des Canadiens à propos de qui a fondé le pays est souvent le reflet de leur perspective contemporaine sur la nature des ententes de la Confédération de 1867, un sujet sur lequel la plupart des Canadiens admettent n'avoir qu'une connaissance superficielle. Lorsque questionné à propos de leur connaissance de la Confédération canadienne, un sondage réalisé au mois de mars 2013 révèle que seulement un peu plus d'un Canadien sur dix avoue avoir souvent entendu parler de la Confédération. Dans un sondage de janvier 2016, environ 15 % des Canadiens affirment qu'ils possèdent une bonne compréhension de l'histoire de la Confédération (près de 47 % affirment avoir une compréhension modérée).

Les résultats et l'analyse du sondage qui suivent sont divisés en deux parties. D'abord, nous allons examiner le débat autour de l'existence d'un Pacte fédératif biculturel / Britannique-Français qui sous-tend la Confédération de 1867. Nous allons examiner l'opinion publique contemporaine à propos de la Confédération et la façon dont les Canadiens comprennent la / les relation(s) actuelle(s) qui définissent le partenariat fédéral.

REVISITER LE DÉBAT SUR LA THÉORIE DU PACTE FÉDÉRATIF

Le Canada ne semble pas posséder un récit unanime ou définitif autour de la Confédération en ce qui concerne l'intention de ces principaux architectes. Ceci est possiblement l'aspect le plus rusé de l'entente de 1867. Incertains de ce que l'avenir leur réservait, les fondateurs étaient prêts à accepter la possibilité que les ententes fédérales puissent donner lieu à diverses interprétations afin d'ainsi s'assurer de l'assentiment du plus grand nombre

d'électeurs possibles. Après tout, la plupart de nos politiciens qui ont participé à la création du Canada étaient des négociateurs chevronnés vraisemblablement prêts à utiliser leurs habiletés afin de conclure une entente qui devait être pragmatique. Ils ont été si habiles que, jusqu'à ce jour, plusieurs Canadiens ne peuvent pas déterminer avec certitude si les ententes ayant mené à la fédération ont été un pacte entre deux cultures ou une entente entre quatre provinces ou une combinaison des deux. Ces négociateurs talentueux ont porté une attention particulière à ce qu'ils ont inclus dans le document légal qui unissait ces provinces et peuples. Ainsi, il n'y a aucune mention explicite du pacte entre les cultures des Britanniques et des Français dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Il n'est peut-être pas étonnant que les historiens soient capables de trouver des passages dans les déclarations faites par les dirigeants de cette époque pour justifier leur opinion sur la nature contractuelle de la fédération.

Les Canadiens ne font pas exception à l'approche générale dans l'évaluation du passé à travers la compréhension de la situation actuelle. Dans le cas de la Confédération, sous-tendant la conclusion à laquelle nous arrivons à propos de sa nature se trouve l'idée qu'il existe une continuité entre sa conception originale et le modèle actuel. Les historiens ne font pas exception à cette pratique. Plusieurs cherchent à développer un récit fondateur pouvant soutenir leur vision contemporaine. Un exemple classique de ceci est l'essai de Paul Romney « Getting It Wrong : How Canadians Frogot Their Past and Imperiled Confederation » paru en 1999. Romney soutient qu'une compréhension adéquate de ce que les Pères de la Confédération avaient « réellement » à l'esprit aurait évité tous les problèmes liés à l'unité nationale qui ont émergé au cours des cinquante dernières années. Romney soutient que la Confédération a été conçue afin d'être « un pacte solennel entre deux nations ». Il la considère également comme un pacte entre provinces, dans lequel les provinces étaient censées être constitutionnellement égales au gouvernement fédéral (en d'autres mots, les provinces ne représentaient pas un niveau inférieur de gouvernement). En effet, c'est vrai que la fédération a été créée par les quatre provinces, et non pas l'inverse. Contrairement aux générations futures d'intellectuels, Romney ne voyait pas de contradiction entre le pacte entre les peuples et le pacte entre les provinces.

La reconnaissance du pacte entre les cultures canadienne-française et canadienne-anglaise a été centrale à l'entente conclue en 1867 et, Romney écrit, celui-ci a été regrettablement nié par la suite par l'*establishment* d'historiens anglo-canadiens qui privilégiaient une vision plus centriste de la fédération. Romney remet en question l'affirmation largement accepté du défunt Donald Creighton et de ses supporteurs selon laquelle il n'existe aucune preuve que les Pères de la Confédération aient voulu établir un « pacte entre des cultures » entre les soi-disant deux peuples fondateurs. Il soutient que le rejet par Creighton et certains autres du pacte culturel est un reflet des défauts qui ont émergé du savoir historique à propos de cette période.

De son côté, Creighton maintenait qu'un examen attentif des documents et des déclarations faites par les Pères de la Confédération et du texte de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne laisse entrevoir aucune preuve que l'union était basée sur un pacte culturel entre deux peuples fondateurs et que

les droits linguistiques et éducatifs des Canadiens français au Québec seraient étendus aux autres provinces du Canada. Dans les années suivantes, l'éminent historien canadien Ramsay Cook a décrit le pacte culturel comme une fabrication opportuniste. Cook est probablement correct lorsqu'il affirme que les Pères de la Confédération n'envisageaient pas l'établissement d'un pacte entre des cultures. Même l'un des défenseurs les plus éloquents de la théorie du pacte culturel, Ralph Heintzman, est d'accord avec Creighton qu'il serait « ...complètement absurde d'insister que les Pères de la Confédération avaient à l'esprit un « pacte » clair qui allait garantir une égalité complète entre les Français et les Anglais à travers le Canada. »

Mais même si l'AANB ne proposait aucune clause explicite sur la protection de la langue française, Heintzman maintenait qu'un argument solide en faveur d'un pacte biculturel peut néanmoins être formulé. Ce pacte a été animé par un « esprit de la Confédération » ou, dans les mots de Creighton, d'« un engagement moral tacite qui était destiné à guider l'union en entier dans cet esprit ». L'« esprit » ici se réfère à une entente implicite selon laquelle les préoccupations et les aspirations des « peuples » qui représentaient les bases culturelles évidentes de l'entente entre les provinces allaient être protégées. Que Creighton, Cook et d'autres soutiennent que tout droit accordé à cette époque à la population catholique de langue française ait été en fonction d'un opportunisme politique témoigne de l'opportunisme de nos fondateurs.

Heintzman a écrit en 1971 : « Lors de nos tentatives actuelles de déterminer le parcours du second siècle du Canada, il est tentant de se tourner vers le passé du Canada afin de l'utiliser comme guide, de mettre notre histoire à bon usage en quelque sorte. Malheureusement, notre désir de nous servir de notre passé nous empêche de connaître le passé tel qu'il s'est réellement produit. » Creighton loge la même accusation aux défenseurs de la théorie du pacte culturel et décrit ceux qui offrent des justifications historiques pour le biculturalisme comme étant des « révolutionnaires » qui sont soit ignorants, soit qu'ils falsifient délibérément le passé pour leurs fins politiques. Heintzman réplique que lorsque Creighton soutient qu'il parle uniquement de la « vraie » nature de la Confédération, lui et les autres historiens de son genre nous révèlent plutôt quelque chose à propos d'eux-mêmes. Creighton n'a jamais caché sa sympathie envers une extension très limitée des droits linguistiques de la minorité francophones (de plus, il jugeait que ceux-ci n'étaient pas réellement des droits). Il croyait qu'accorder trop de pouvoir aux droits linguistiques des minorités mettrait en péril l'unité nationale.

Heintzman croyait que le débat ne pouvait pas être résolu sans mener de plus amples recherches à propos des attentes associées avec l'accord confédératif, particulièrement en ce qui concerne la population canadienne-française du Bas-Canada. Il a soutenu que « l'on peut dire qu'une obligation morale existe lorsque l'une des parties impliquées dans le contrat a maintenu certaines suppositions concernant la nature de l'union dans laquelle elle a convenu de prendre part et lorsque l'on peut démontrés que ces attentes peuvent être raisonnablement justifiées ».

Un des meilleurs ouvrages sur de telles attentes est *The French Canadian Idea of Confederation par Arthur Silver*. Se basant sur une analyse détaillée des journaux dans le Canada français, il a remarqué qu'il existait une certaine gamme d'opinions diffé-

rentes à propos de la nature de l'entente de 1867. Un thème récurrent, cependant, était que le Québec devait devenir la patrie du Canada français et que la province serait responsable des décisions relatives à sa nationalité et à sa religion. Silver a illustré ce point avec une citation ayant paru dans *La Minerve* :

> *Ici se trouve le cœur et l'essence même de l'argument en faveur de la Confédération dans le Bas-Canada français : l'Union des deux Canadas allait être brisée et les Canadiens français allaient prendre possession de leur propre province — une province avec un degré d'autonomie énorme. En fait, la séparation (d'avec le Bas-Canada) et l'indépendance (du Québec au cœur de ses propres territoires) étaient les thèmes principaux de la propagande des Bleus. « En tant que nation distincte et séparée, nous formons un État au cœur d'un État. Nous exercerons pleinement nos droits et la reconnaissance formelle de notre indépendance nationale ».*

Le refus que le fédéral s'implique dans de tels enjeux expliquait partiellement la résistance du Québec à accorder au gouvernement fédéral le pouvoir d'intervenir au nom des minorités dans les juridictions provinciales existantes ou émergentes (cela nous permet de plus d'expliquer pourquoi le gouvernement québécois formule une défense ou un soutien *moral* aux minorités linguistiques ailleurs au Canada tout en hésitant à intervenir légalement). Ainsi, l'idée d'un pacte biculturel qui allait être étendu à travers le territoire canadien existant et futur ne semble pas avoir été une vision prévalente des dirigeants canadiens-français du Québec. Ils espéraient, cependant, que les réalités démographiques et l'appartenance politique pousseraient les politiciens à faire attention lorsqu'ils voudraient aider les minorités canadiennes-françaises vulnérables à l'extérieur de la province. Étant donné les préjugés de l'époque, il est plus probable qu'ils aient été davantage motivés par le gain d'une influence politique que l'ouverture à la diversité.

L'OPINION CONTEMPORAINE À PROPOS DES PACTES ET ENTENTES

Les déclarations du récent gouvernement fédéral ont une grande incidence sur l'émergence d'opinions variées étant donné qu'elles encourageaient la pluralité des interprétations à propos des *peuples* fondateurs (certainement, au niveau politique, ceci n'est pas nécessairement une mauvaise chose). Dans le Guide pour la citoyenneté du gouvernement canadien, qui propose la version la plus officielle de l'histoire du Canada, il est écrit que : « De 1864 à 1867, les représentants de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de la Province du Canada, avec l'appui des Britanniques, travaillent ensemble pour créer un nouveau pays. On appelle ces hommes les Pères de la Confédération. Ils instaurent deux ordres de gouvernement, soit le fédéral et le provincial. L'ancienne Province du Canada est séparée en deux nouvelles provinces : l'Ontario et le Québec, qui, ensemble, avec le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, forment le nouveau pays appelé le Dominion (ou Puissance) du Canada » (www.cic.gc.ca / francais / ressources / publications / decouvrir / section-06.asp). Ce document note aussi que : « Pour comprendre ce que signifie être Canadien, il faut connaître nos trois peuples fondateurs : les Autochtones, les Français et les Britanniques ». Par souci de justesse, il n'y a pas d'association directe entre cette déclaration et la Confédération en tant que l'évènement fondateur. Mais nous devons pardonner aux Canadiens qui ont des connaissances limitées à propos de la Confédération lisant ce

document d'arriver à la conclusion que le pacte a été conçu constitutionnellement par quatre provinces et trois cultures.

C'est difficile de soutenir l'affirmation de Romney selon laquelle les Canadiens ont oublié leur passé et qu'ils ont mis leur Confédération en péril. D'un côté, il fait preuve de déterminisme historique lorsqu'il suggère qu'une meilleure connaissance de la Constitution dans le Canada anglais aurait mené à des résultats constitutionnels différents et, nous pouvons supposer, à des résultats se rapprochant davantage de ses préférences. D'un autre côté, la thèse de Romney formule certaines présomptions à propos de ce que les Canadiens connaissent à propos de la Confédération. Elle suppose qu'il existe un discours dominant autour de la Confédération avec lequel les Canadiens s'identifient (bien que Romney suggère que le discours est différent au Québec et au Canada anglais).

En fait, des sondages récents menés par l'Association d'études canadiennes suggèrent qu'il n'y a pas de consensus à propos du récit fondateur autour de la Confédération. Le sondage démontre que c'est l'idée d'un partenariat entre les Britanniques et les Français qui se rapproche le plus d'un récit qui fait consensus avec 29 % de répondants soutenant cette proposition et un autre 26 % des Canadiens incluent les Autochtones dans ce partenariat confédératif. L'idée que les partenaires confédératifs étaient les quatre provinces est plus populaire auprès des résí-

SELON VOUS, QUI ONT ÉTÉ LES PARTENAIRES FONDATEURS DE LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE ?

	Total	Français	Anglais	Autre	ATLAN.	QC	ON	MB/SK	AB	CB
Britanniques et Français	29%	26%	31%	29%	28%	27%	25%	33%	39%	37%
Autochtones, Français et Britanniques	26%	30%	24%	26%	17%	29%	24%	34%	30%	23%
Les 4 provinces (Québec, Ontario, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick)	23%	17%	23%	27%	31%	18%	27%	12%	22%	22%
Autochtones, Français, Irlandais, Écossais, Britanniques et Acadiens	12%	18%	12%	8%	15%	17%	13%	9%	6%	8%
Français, Irlandais, Écossais, Anglais et Acadiens	7%	7%	7%	6%	5%	7%	7%	12%	2%	6%
Catholiques et protestants	3%	2%	2%	4%	5%	3%	3%	1%	0%	3%

dents des provinces de l'Atlantique. La tendance de choisir les quatre provinces comme les fondateurs de la Confédération est plus forte dans les provinces de l'Atlantique et en Ontario.

En ce qui concerne la vision prédominante de la fédération, le sondage suggère que s'il y a un quelconque consensus, c'est serait que le Canada est un pays multiculturel avec deux langues officielles. Autant de Canadiens francophones considèrent la fédération aussi *multinationale* que multiculturelle. Plusieurs non-francophones conçoivent la fédération comme étant un pays composé de 34 millions de citoyens égaux. La réponse la moins populaire auprès des Canadiens est que le Canada est un pays de dix provinces égales — la seule option, paradoxalement, qui est le plus étroitement associée avec le pacte fédératif.

Également paradoxal, comme nous pouvons le remarquer dans la corrélation ci-dessous, est que même ces Canadiens qui croient que les quatre provinces ont été les partenaires de la Confédération sont beaucoup plus enclins à affirmer que nous nous définissons le mieux comme étant un pays multiculturel avec deux langues officielles.

CONCLUSION : CORRIGER LES INJUSTICES

S'il y a un thème commun entre les interprétations passées et présentes à propos des ententes de la Confédération, c'est qu'elles ont toutes tendances *à déformer la réalité historique afin de correspondre à des points de vue contemporains*. Lorsque nous voulons corriger les erreurs du passé, nous courons le risque de commencer à croire à des interprétations erronées du passé. Les distorsions de notre passé nous causent du tort puisqu'elles contribuent souvent à

LEQUEL DE CES ÉNONCÉS CORRESPOND LE MIEUX À LA VISION QUE VOUS PRIVILÉGIEZ DU CANADA?

	Total	18-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 +	Français	Anglais	Autre
Canada est un pays composé de dix provinces égales	10%	10%	9%	11%	9%	12%	12%	9%	12%	8%
Le Canada est un pays multiculturel avec deux langues officielles	43%	53%	56%	45%	38%	34%	38%	40%	41%	53%
Le Canada est un pays composé de trois nations : la nation québécoise, la nation anglo-canadienne, les autochtones	17%	22%	13%	17%	19%	15%	17%	40%	12%	6%
Le Canada est un pays composé de 34 millions de citoyens égaux	30%	16%	22%	27%	35%	39%	33%	11%	35%	33%

une fausse nostalgie et / ou des conceptions romantisées de notre histoire. Pour la plupart, les Pères de la Confédération n'étaient pas très tolérants envers les différences, si nous les jugeons d'après nos standards contemporains. Ils sont le reflet des préjugés prédominants de leurs époques, plusieurs ont articulé certains de ces préjugés ouvertement.

Alors que certains aspects du texte et de la vision de la Confédération vont demeurer centraux aux débats actuels, certaines hypothèses à propos des fondateurs de ce pays sont tout simplement fausses. En effet, dans certains cas, il est plus facile d'identifier ce que la Confédération n'est pas, plutôt que ce qu'elle est. Une idée erronée que beaucoup de Canadiens défendent aujourd'hui est que la Confédération a été le résultat de trois peuples fondateurs et que, par conséquent, le pacte peut être décrit comme étant « triculturel ». C'est faux de soutenir que les Autochtones ont été des partenaires dans l'accord confédératif. La réalité est qu'ils en ont été exclus et qu'ils ont été exclus des ententes subséquentes ; cette réalité est par la suite devenue un enjeu important dans les décennies qui ont suivies. L'inclusion imaginaire des Canadiens autochtones dans le pacte fédératif de 1867 découle souvent de motifs louables, mais cette volonté reflète davantage ce que certains Canadiens auraient voulu qu'elle ne l'est de la réalité.

En ce qui concerne le pacte biculturel, un paradoxe émerge des écrits de certains analystes — la plupart provenant du Québec — qui suggèrent que l'esprit biculturel de l'entente de 1867 a été trahit dans les années subséquentes (partiellement avec la Consitution de 1982) tandis que d'autres insistent que la Confédération en soi constitue une trahison envers les Canadiens français. Curieusement, certains soutiennent ces deux hypothèses.

Près d'un siècle après la Confédération, une Commission royale a été mandatée d'enquêter sur l'état actuel du bilinguisme et du biculturalisme au Canada et de recommander les étapes à suivre afin d'établir la Confédération canadienne sur la base d'un partenariat égale entre deux races fondatrices (plus tard modifié à deux peuples fondateurs), en prenant en compte les contributions faites par les autres groupes ethniques à l'enrichissement du Canada ainsi que les mesures à prendre pour protéger ces contributions. Il est évident que ceci n'est pas l'exemple d'un pays qui est insensible à son histoire. Mais ce qui convenait pour la démographie culturelle de 1867 et qui pouvait être adapté avec les valeurs des années 1960s ne convenait plus avec le Canada des années subséquentes. Le Canada n'était plus le même pays que celui qui avait été fondé par les Pères de la Confédération. La nouvelle conception du pays, dans les années 1960s, était qu'il est composé d'une multitude de cultures et de deux langues principales qui ont éventuellement été « officialisées ». Alors qu'il est quelque peu injuste de transférer la conception que les fondateurs se faisaient du pays sur une période plus récente, il est très probable que les Pères de la Confédération se seraient fortement opposés au multiculturalisme.

En ce qui concerne le respect pour les droits des minorités, il faudrait faire preuve d'énormément d'imagination pour tenter de trouver de l'inspiration auprès de la plupart des dirigeants des années 1860s. Bien sûr, il y avait des opinions plus tolérantes à l'époque de la Confédération, mais les idées populaires de l'époque étaient beaucoup moins progressistes. Les architectes de la Confédération ont, toutefois, jeté les bases pour les générations futures,

LEQUEL DE CES ÉNONCÉS DÉCRIT LE MIEUX VOTRE CONCEPTION DES PARTENAIRES / FONDATEURS DE LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE ?

	Les Britanniques et les Français (binational / biculturel)	Autochtones, Français et Britanniques (multinational)	Français, Irlandais, Écossais, Anglais et Acadiens (multiethnique)	Autochtones, Français, Irlandais, Écossais, Anglais et Acadiens (multinational / multiethnique)	Les 4 provinces: Québec, Ontario, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick (territorial)
Le Canada est un pays multiculturel avec deux langues officielles	44	43	35	42	43
Le Canada est un pays composé de 34 millions de citoyens égaux	26	28	33	32	35
Canada est un pays composé de dix provinces égales	13	8	13	6	11
Le Canada est un pays composé de trois nations : la nation québécoise, la nation anglo-canadienne, les autochtones	16	21	19	21	11

notamment pour plusieurs individus qui allaient plus tard tenter de trouver des moyens plus positifs d'accommoder les minorités dans leurs désirs de préserver leurs identités. Et, pour ce qui en est des minorités de langue française, la Constitution canadienne de 1982 a été un tournant fondamental par rapport à l'accord de 1867. En effet, c'est avec l'esprit de 1982, et certainement pas avec celui de 1867, qu'en février 2016 la première ministre de l'Ontario, Kathleen Wynne, a présenté des excuses officielles à la communauté franco-ontarienne pour une loi de 1912 qui avait presque totalement interdit l'usage du Français dans les écoles primaires de la province.